**DELIBERATION PORTANT CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT**

**POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIE**

(en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique)

17/05/2022

L’assemblée délibérante *(Conseil Municipal, Conseil de Communauté, Comité Syndical,…)* ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié à savoir … *(exposer le motif de recrutement de l’agent contractuel)* ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire *(ou le Président)* et après en avoir délibéré ;

# DECIDE

La création à compter du … d’un emploi non permanent de … *(préciser l’intitulé du poste)* contractuel relevant de la catégorie hiérarchique … *(A – B ou C)* à temps complet (ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de … heures).

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifié, à savoir ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

*(décrire précisément le projet ou l’opération, l’évènement ou le résultat objectif déterminant la fin de la relation contractuelle, mentionner la durée prévisible du projet ou de l’opération, définir précisément les tâches à accomplir et les modalités d’évaluation et de contrôle du résultat objectif)* et sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de … (12 mois minimum – 6 ans maximum) allant du … au … inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d’une durée totale   
de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

* soit avec la réalisation de l’objet pour lequel il a été conclu,
* soit si le projet ou l’opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L’agent devra justifier … *(mentionner les conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d’un diplôme, une condition d’expérience professionnelle)*.

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut … du grade de recrutement (ou par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement).

Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à …le …,

Le Maire *(ou le Président)*,

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

Le Maire *(ou le Président)* :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.